REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal : **15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 14*

Date de la convocation : 16/09/2013
Date d'affichage :

Séance du 27 septembre 2013
L'an deux mille treize
Et le vingt-sept septembre à 21 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN Maire.
Présents : Mmes ALINAT M, COVINHES, DECUP-CAUMES, RAMONDENC, RICARD, ZULIANI
MM. BERNAT, CRANSAC, DOMENGE, GUIRAUD, RASCOL, RIVEMALE, SOLIER
Excusé(e)s : Mme ALINAT Jacqueline

Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n°45-2013
Dénomination des voies et places

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 ;

M. le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal ;

- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE :

Les voies et places publiques de la commune recevront les dénominations ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé

*- Un crédit de 4556 euros est ouvert au budget de la commune pour la couverture des frais de fourniture et de pose des plaques indicatives.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Francis CASTAN